
« Santy Plaine Emploi » : la Ville de Lyon habilitée dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Ce projet va permettre de proposer une solution d'emploi durable à toute personne sans activité depuis plus d'un an et résidant sur le territoire de la Plaine Santy dans le 8^e arrondissement.

Préparé depuis l'été 2020, ce projet est le fruit d'un véritable consensus entre les habitants engagés et l'ensemble des partenaires réunis au sein du comité local pour l'emploi. L'ouverture de la « *Maison Santy Plaine Emploi* » au cœur du quartier a permis dès le début de l'année 2021 à l'équipe projet et aux bénévoles d'aller à la rencontre des habitants et d'organiser de nombreux événements. La création, le 8 décembre 2021, de l'entreprise à but d'emploi « *Santy Plaine Actions* » (SPAC) est l'une des concrétisations de ce partenariat : grâce à cette habilitation, elle pourra dès septembre recruter en CDI, au SMIC et à temps choisi, tout habitant du territoire de La Plaine Santy privé d'emploi depuis plus d'un an. Elle proposera de nouveaux services sur le territoire, pour les particuliers comme pour les entreprises.

« La création d'un territoire sans chômage de longue durée est l'un des objectifs phares de notre mandat. Un emblème de la lutte contre la précarité et du développement du pouvoir d'agir des habitants ! Merci à mon adjointe, Camille Augey, aux services de la Ville de Lyon et à tout ce territoire qui se mobilisent pour l'insertion et l'emploi. », se réjouit **Grégory DOUCET**, Maire de Lyon.

Composé d'environ 7 000 habitantes et habitants dont au moins 400 personnes privées durablement d'emploi, La Plaine-Santy, situé dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon, a été identifié comme un territoire pertinent pour l'expérimentation « *Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée* ». Ce quartier accueille nombre de commerces de proximité, des structures socio-médicales et de la petite enfance, de PME, trois écoles et deux collèges. Composé

d'une vie associative riche, il abrite également le Centre social Gisèle Halimi ainsi que l'antenne du 8^e de la Maison Lyon pour l'emploi^[1].

« Le quartier de La Plaine-Santy est le premier territoire habilité sur la Métropole de Lyon, depuis le lancement de la seconde vague d'habilitation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ». La Métropole se réjouit de cette avancée : une dynamique entre les territoires candidats et habilités est en cours de structuration, et nous continuerons à la soutenir. Cette expérimentation est l'un des outils de la politique d'insertion de la Métropole, qui s'inscrit dans un large panorama d'actions en faveur de l'insertion des publics. », ajoute **Bruno BERNARD**, Président de la Métropole de Lyon.

Cette habilitation Territoire zéro chômeur de longue durée confirme l'engagement de la municipalité et de la Métropole en matière d'emploi et d'insertion, en s'inscrivant dans la continuité du projet porté par les habitantes et habitants, associations, entreprises et élus fortement mobilisés.

À l'échelle du quartier et du 8^e arrondissement, ce dispositif va renforcer et dynamiser une démarche globale qui s'illustre notamment par la réalisation de plusieurs projets d'envergure et porteurs de sens : l'ouverture d'une « Maison solidaire de l'alimentation » par l'association VRAC, l'accueil d'une résidence artistique par le collectif de photographes ITEM, ou encore les projets « Cité Éducative » et « Quartier Fertile ».

« L'habilitation par le fond d'expérimentation est une reconnaissance forte de la mobilisation habitante autour de ce projet. TZCLD est, pour toutes et tous, une formidable opportunité de retrouver fierté et dignité par l'emploi et la création de nouvelles activités utiles pour le quartier et le 8^{ème} arrondissement » précise **Olivier BERZANE**, Maire du 8^{ème} arrondissement de Lyon.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

Imaginé par le mouvement Agir Tous pour la Dignité (ATD) Quart Monde et d'autres associations engagées dans la lutte contre les exclusions, le projet « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » a été initié en 2016 dans le cadre d'une loi d'expérimentation. Ce texte a permis à dix territoires de rendre effectif le droit à l'emploi aux habitants volontaires et concernés par la privation d'emploi depuis plus d'un an. La seconde loi d'expérimentation promulguée le 14 décembre 2020 autorise le gouvernement à habiliter 50 nouveaux territoires, sur proposition du fonds d'expérimentation chargé de l'instruction des dossiers de candidature. C'est grâce au succès de la première expérimentation TZCLD dans le quartier Villeurbanne Saint-Jean que de nouveaux territoires du Grand Lyon sont en cours d'instruction : notamment les quartiers de l'Arsenal (Saint-Fons) et Les Brosses (Villeurbanne).

^[1] « La Maison Lyon pour l'Emploi » rassemble sous la même dénomination les services de la Mission Locale de Lyon, de l'Association Lyonnaise pour l'Insertion économique et sociale (ALLIES) et de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE).